

Pour Bernard Cazeneuve, seulement "20% des étrangers déboutés de leur demande d'asile" restent en France



Invité de France Inter, le ministre de l'Intérieur s'oppose aux chiffres alarmistes de la Cour des comptes concernant l'immigration.

Quelle est la véritable situation de l'immigration en France ? Difficile de se faire une idée claire. Le gouvernement va présenter deux textes sur le sujet pour tenter d'accélérer les reconduites à la frontière et améliorer le droit d'asile. "Nous avons présenté deux textes de loi : le premier sur l'asile et l'autre sur le séjour" a expliqué Bernard Cazeneuve sur France Inter. "L'asile a une logique propre, nous devons pouvoir accueillir tous ceux qui relèvent du statut de réfugiés dès lors que les conditions sont réunies et si elles ne sont pas réunies, nous devons pouvoir procéder à la reconduite à la frontière de ceux qui ne peuvent pas bénéficier du statut de l'asile et ne peuvent pas non plus bénéficier du droit au séjour" affirme-t-il. "Plus le temps de traitement des demandeurs d'asile est long, moins il est possible dans des conditions humaines de procéder à la reconduite à la frontière.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ramener de 24 à 9 mois le délai de traitement de l'accès à l'asile."

Un récent rapport de la Cour de comptes avait créé une vive polémique, affirmant que 99% des gens déboutés de leur droit d'asile ne quittait pas le territoire. "Ce chiffre n'est pas exacte" affirme le ministre. "Je pense que le bon chiffre est autour de 20%, ce qui n'est pas bon du tout. Il faut que nous améliorons les conditions de reconduite."

Le ministre de l'Intérieur est, par ailleurs, revenu sur une autre polémique très chaude, celle de l'aéroport Notre-Dames-des-Landes. "Les contestations se sont exprimées. Il y a eu des recours. La justice a tranché, le projet doit avancer" a-t-il tranché, laissant entendre que l'expulsion des opposants était envisageable.